



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°50 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni à Chambon sur Lac, sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre, PERRON Jacques
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, CONSTANTIN François
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames SAVOLDELLI Florence, MABRU Michelle Monsieur DUBOURG Sébastien,
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbelex	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 32 - Votants : 34

Pouvoirs : Mme MONESTIER Séverine à Mr GAY Lionel, Mr AURIACOMBE Stéphane à DUBOURG Sébastien

Absents/Excusés : Monsieur EYRAGNE Jean-Marc

Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, BOISSARD Michel

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Modification Tableau des effectifs

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;
- VU la délibération n° 16 / 2021 en date du 1^{er} Février 2021 mettant à jour le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;
- VU la délibération n° 44 / 2021 en date du 9 Mars 2021 créant un poste de Chef de projet pour le programme « Petites Villes de Demain » ;
- VU la délibération n° 49 / 2021 en date du 9 Mars 2021 créant un poste de Chargé de mission Coordinateur du Pôle Pleine Nature du Grand Sancy ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Dont temps complet	Dont temps non complet
Administratif	Attaché Territorial	A	2	2	
	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
	Rédacteur Territorial	B	1	1	
	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	4	4	
Animation	Adjoint Administratif	C	4	4	
	Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Culture	Adjoint d'Animation	C	2	1	1
	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Social	Adjoint du Patrimoine	C	4	3	1
	Agent social	C	4	0	4
Médico-Social	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	C	7	0	7
	Infirmier en soins généraux Hors classe	A	1	1	
Technique	Infirmier en soins généraux	A	1	1	
	Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	C	4	4	
	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
EMPLOIS	Technicien Territorial	B	1	1	
	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
	Adjoint Technique	C	8	8	
	EMPLOIS	Catégorie	Effectif	Quotité	Motif du contrat
	Chargé de Mission Direction Pôle de Lecture Public	A	1	35 / 35èmes	CDI
	Chef de Projet « Petites Villes de Demain »	A	1	35 / 35èmes	CDD
	Chargé de mission Développement et Communication	A	1	35 / 35èmes	CDD
	Chargé de mission Coordinateur Pôle Pleine Nature Grand Sancy	B	1	35 / 35èmes	CDD

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- DECIDE d'adopter le tableau des effectifs modifié tel que présenté ci-dessus à compter du 1^{er} Avril 2021 ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du Budget Principal 2021 et de ses Budgets Annexes.

Ainsi fait et délibéré,
 Les Jour, Mois, An que sus dit
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 Le Président, Lionel GAY

